

REPUBLIQUE DU TCHAD

UNITE - TRAVAIL – PROGRES

=====

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRIMATURE

MINISTERE DE L'ACTION SOCIALE DE LA

SOLIDARITE NATIONALE ET DE LA FAMILLE

SECRETARIAT D'ETAT

DIRECTION DE LA PROMOTION DE LA FEMME

ET DE L'INTEGRATION DU GENRE

## RAPPORT NATIONAL D'EVALUATION DES QUINZE (15) ANS DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING

**Contact de la personne chargée de la coordination :**

Mme NGARBAMBATINA ODJIMBEYE SOUKATE

Ministre de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale et de la Famille

**Téléphone** (Fixe) : 00 235 252 25 32 – 252 22 12  
(Cell) : 00 235 629 14 98

**Courriel** : odjimbeye\_karmel yahoo.fr

Juin 2009

## SOMMAIRE

Liste des sigles et abréviations	4 - 5
INTRODUCTION	6
Présentation du Tchad	7
PREMIERE PARTIE : LES PRINCIPALES REALISATIONS	9
I.1. Sur le plan législatif et juridique	9
I.2. Au niveau des instances de prise de décision	9
I.3. Dans le domaine de l'éducation	10
I.4. Dans le domaine de la santé	10
I.5. Dans le domaine de la promotion économique et de lutte contre la pauvreté	10
I.6. Les autres réalisations	11
I.7. Au plan budgétaire	11
I.8. Les débats sur les spécificités	11
I.9. Le partenariat	12
I.10. Femme et conflits armés	12
DEUXIEME PARTIE : EXAMEN DES DOMAINES CRITIQUES ET AUTRES QUESTIONS	13
II.1. Femmes et pauvreté	13
II.2. Education et formation des femmes	13
II.3. Femme, santé et VIH/SIDA	14
II.4. Violence à l'égard des femmes	15
II.5. Femmes et conflits armés	16
II.6. Femmes et économie	16
II.7. Droits fondamentaux des femmes	17
II.7.1. Les obstacles majeurs dans le domaine des droits fondamentaux	17
II.7.2. Les défis à relever dans le domaine des droits fondamentaux	17

II.8. Femmes et médias	18
II.9. Femmes et environnement	18
II.10 La petite fille	19
TROISIEME PARTIE: LES MECANISMES NATIONAUX EXISTANTS	20
III.1. Les institutions publiques	21
III.2. Les institutions internationales	22
III.3. Les organisations de la Société Civile	22
QUATRIEME PARTIE: DEFIS ET CONTRAINTES RESTANTS ET INITIATIVES FUTURES	23
IV.1. Les défis	23
IV.2. Les contraintes	23
IV.3. Les recommandations	24
BIBLIOGRAPHIE	25

## **LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS**

<b>ADH</b>	Association des Droits de l'Homme
<b>AFCEET</b>	Association des Femmes Commerçantes et Chefs d'Entreprise
<b>AFDCPT</b>	Association des Femmes pour le Développement et la Culture de la Paix au Tchad
<b>AFJT</b>	Association des Femmes Juristes au Tchad
<b>AMASOT</b>	Association pour le Marketing Social au Tchad
<b>APC</b>	Association des Professionnels de la Communication
<b>ASTBEF</b>	Association Tchadienne pour le Bien-être Familial
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BELACD</b>	Bureau d'Etude et de Liaison des Actions Caritatives pour le Développement
<b>CEDEF</b>	Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Egard de la Femme
<b>CEA</b>	Commission Economique pour l'Afrique
<b>CELIAF</b>	Cellule de Liaison et d'Information des Associations et groupements Féminins
<b>CFPR</b>	Centre de Formation pour la Promotion Rurale
<b>CIPD</b>	Conférence Internationale pour la Population et le Développement
<b>CONACIAF</b>	Comite National du comité Interafricaine pour la lutte contre les pratiques néfastes à l'égard des femmes et des enfants
<b>CSAPR</b>	Comité de suivi et de l'Appel à la Paix et la Réconciliation
<b>DEAFPR</b>	Direction de l'Enseignement Agricole, Formations et de la Promotion Rurale
<b>DP</b>	Direction de la Population
<b>DPIFIG</b>	Direction de la Promotion de la Femme et de l'Intégration du Genre
<b>DPIFD</b>	Déclaration de la Politique d'Intégration de la Femme au Développement
<b>DSCE</b>	Déclaration Solennelle des Chefs d'Etats
<b>DPP</b>	Déclaration de la Politique de la Population
<b>ECOSIT</b>	Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad
<b>EvF/EmP</b>	Education à la vie Familiale et en matière de Population
<b>EFE</b>	Education Formation Emploi
<b>ENASS</b>	Ecole Nationale des Agents Sociaux et Sanitaires
<b>FAO</b>	Fonds Alimentaire Mondial
<b>FONGED</b>	Fonds pour le genre et le Développement
<b>FOSAP</b>	Fonds de Soutien aux Activités des Populations
<b>HCC</b>	Haut Conseil de Communication
<b>IEC</b>	Information – Education – Communication
<b>IFD</b>	Intégration de la Femme au Développement
<b>IPC</b>	Indice de Prix à la Consommation
<b>IST</b>	Infections Sexuellement Transmissibles
<b>MASSNF</b>	Ministère de l'Action Sociale, de la solidarité Nationale et de la Famille
<b>MGF</b>	Mutilations Génitales Féminines
<b>NTIC</b>	Nouvelles Technologiques d'Information et de Communication
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>OANET</b>	Organisation des Acteurs Non Etatiques du Tchad
<b>PSAOP</b>	Projet de Soutien et d'Appui aux Organisations Pastorales
<b>PROADEL</b>	Projet d'Appui au développement Local
<b>PAM</b>	Programme Alimentaire Mondial
<b>PASEP</b>	Projet d'Appui aux Systèmes d'Elevage Pastoral
<b>PARSET</b>	Programme d'Appui à la reforme du Système Educatif au Tchad

<b>PGRN</b>	Projet de Gestion de Ressources Naturelles
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PNLS</b>	Programme National de lutte contre le Sida
<b>PTME</b>	Projet de protection contre la Transmission Mère Enfant
<b>REFEMP/T</b>	Réseau des Femmes Ministres et Parlementaires du Tchad
<b>RPPD</b>	Réseau des Parlementaires en Population et Développement
<b>SECADEV</b>	Secours Catholique pour le Développement
<b>SENAFET</b>	Semaine Nationale de la Femme Tchadienne
<b>SENAREC</b>	Secrétariat National pour le Renforcement des Capacités
<b>SMI/BF</b>	Santé Maternelle et Infantile pour le Bien-être Familiale
<b>SNRP2</b>	Stratégie Nationale de Réduction de Pauvreté 2 <sup>ème</sup> génération
<b>SR</b>	Santé de Reproduction
<b>SRA</b>	Santé Reproductive des Adolescents
<b>UNFPA</b>	Fonds des Nations Unies pour la Population
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>UFEP</b>	Union des Femmes pour la Paix
<b>UAFAT</b>	Union des Associations des Femmes Arabophones
<b>VIH/Sida</b>	Virus Immunodéficience humaine/Syndrome immunodéficience Acquise
<b>PVVIH/SIDA</b>	Personnes Vivant avec le VIH/SIDA

## INTRODUCTION

Le Programme d'action de Beijing, adopté en 1995, a inauguré une nouvelle ère pour l'autonomisation et la promotion de la femme. Ce programme invite tous les gouvernements à intensifier leurs efforts pour prendre en charge la question de l'inégalité entre hommes et femmes. En réponse à cet appel, les pays africains ont réitéré, en 2004, leur engagement à l'égard des objectifs du programme et de l'égalité entre hommes et femmes de manière générale. C'est ainsi qu'ils se sont engagés à relever les défis identifiés dans la *Synthèse des rapports intérimaires nationaux sur la mise en œuvre des programmes d'action de Dakar et de Beijing en 2004* lors de la 7<sup>ème</sup> Conférence.

L'Assemblée générale des Nations Unies a chargé les Commissions régionales, notamment la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de suivre la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. Dans le cadre des activités du Comité des femmes et développement, les Etats membres ont pris connaissance du processus d'examen de la mise en œuvre du programme en Afrique et l'ont adopté avec quelques amendements à la session d'août 2008 du Comité.

La participation du Tchad à ces rencontres ainsi que son adhésion aux différentes résolutions et recommandations qui y sont issues, traduit son engagement vers la recherche d'un développement équitable à travers une promotion de la justice sociale et de l'égalité entre les sexes et de l'autonomie de la femme.

Depuis la 7<sup>ème</sup> conférence, des efforts certes ont été accomplis au niveau du pays avec l'appui des partenaires au développement, pour traduire en actes les engagements, notamment sur les plans législatifs, politiques, programmes et projets de développement dans divers domaines (éducation, santé, promotion socio juridique, économique et de l'autonomie etc.).

La Politique Nationale de Population (PNP) révisée en 2008 et la SNRP2 adopté en 2008 sont deux (2) documents qui ont largement pris en compte la dimension genre.

Par ailleurs, on assiste à une mobilisation des associations de la société civile qui renforcent les actions du gouvernement et des ONG en matière de la prévention de la paix, de la gestion des conflits, de la lutte contre les violences et de la protection de l'environnement.

Cinq ans après la rencontre pour le suivi de la mise en œuvre de la plate-forme d'action issue de la Conférence de Beijing, les défis à relever retenus à ces assises feront aussi l'objet de ce présent rapport.

Il est traité conformément aux directives du questionnaire du Développement African Woman adressé aux Gouvernements à cet effet.

Ce rapport comprend quatre parties :

1. Le bilan des réalisations et difficultés rencontrées en matière de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ;
2. Les progrès accomplis dans les domaines critiques retenus dans le programme d'action de Beijing et autres initiatives et actions recensées lors de la vingt-troisième session extraordinaire de l'assemblée générale ;
3. Le développement institutionnel ;
4. Les défis.

## Présentation du Tchad

Le Tchad, 5<sup>ème</sup> pays le plus vaste du continent africain avec une superficie de 1 284 000km<sup>2</sup>, est situé entre les 8<sup>ème</sup> et 23<sup>ème</sup> degrés de latitude Nord et les 14<sup>ème</sup> et 24<sup>ème</sup> degrés de longitude Est. Il est limité au Nord par la Libye, à l'Est par le Soudan, au Sud par la République Centrafricaine et à l'Ouest par le Niger, le Nigeria et le Cameroun. C'est un pays enclavé, sans débouchée maritime. Le port le plus proche de ses frontières, Douala, au Cameroun, se situe à 1 600 kilomètres. Le pays se caractérise par des conditions climatiques difficiles. Les sols sont exposés à une dégradation importante à cause de la désertification. Son sous-sol est riche en minerais.

Au plan démographique, la population tchadienne est estimée à 9,3 millions d'habitants en 2005, alors qu'elle était de 6,3 millions en 1993. Elle est très inégalement répartie sur l'ensemble du territoire. La densité moyenne est estimée à 5,6 habitants par km<sup>2</sup> avec une forte majorité rurale (plus de 80%). Les jeunes de 0 à 14 ans représentent 47,95% de la population. Le pays connaît une croissance rapide de sa population (3,1 % de taux d'accroissement moyen annuel) et, une fécondité très forte (6,6 enfants, en moyenne par femme en âge de procréer).

Selon les résultats de l'Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT2), la pauvreté au Tchad touche plus le milieu rural (59%) que les villes. Le seuil de la pauvreté est élevé (144.570 FCFA par tête d'individu et par an soit 396 FCFA par jour). La population vivant en dessous de ce seuil représente 55% de la population totale, les 20% de la population générale (les plus pauvres) vivent avec seulement 153FCFA par tête d'individu par jour et les 20% les plus riches dépenses en moyenne 1.105 FCFA par tête et par jour.

Sur le plan politique, le Tchad est entré depuis 1990, dans une nouvelle ère qui a consacré l'amorce d'un processus démocratique ayant conduit à la tenue des premières élections démocratiques présidentielles et à l'enracinement des principes démocratiques notamment la liberté d'expression, d'association, le droit de participation équitable des hommes et des femmes à la gestion de la chose publique. Réélu à l'élection présidentielle organisée en 2006, le Chef de l'Etat a placé son mandat 2006-2011 sous le signe du social s'engageant ainsi à favoriser l'amélioration des conditions de vie de la population tchadienne notamment la plus démunie par le développement des secteurs prioritaires comme la santé, l'éducation et les infrastructures.

Sur le plan social, l'on dénote des conflits sous régionaux (RCA, Darfour) et internes qui ont entraîné le déplacement massif de personnes. L'on estime à ce jour au 256 341 le nombre de réfugiés soudanais à l'Est et 56 301 celui des réfugiés centrafricains au sud du Tchad auxquels s'ajoutent 178 918 personnes déplacées internes. Ce grand afflux de réfugiés exerce une pression sur les ressources naturelles et sur les capacités d'accueil des infrastructures socio sanitaires de base.

Au plan sanitaire, les indicateurs révèlent un taux de mortalité maternelle et de mortalité néonatale très peu encourageants. Pour ce faire, une feuille de route nationale pour l'accélération de la réduction de la mortalité néonatale et infantile a été élaborée en 2006 et révisée en 2008 consacrant le plan d'action de 2007 à 2015. Sur le plan économique, la situation est marquée par une conséquence de la crise alimentaire mondiale et une hausse généralisée des prix à la consommation. L'Indice de Prix à la Consommation (IPC) a grimpé a

106,3 en mars 2008. L'exportation du pétrole qui a permis de relever le niveau de revenu monétaire, connaît un déclin de la production en 2006. Les revenus du pétrole baissent du fait de la chute du prix du baril.

## **PREMIERE PARTIE: Les principales réalisations**

De 2004 à 2009, l'on peut dire que le Tchad a réalisé de nombreux progrès dans divers domaines afin de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

La CEDEF a fortement influencé la législation nationale. Quelques dispositions ont été intégrées dans la constitution de la République révisée en 2005. Elle a également inspiré la mise en place d'une coalition pour le plaidoyer (2008) en faveur de l'adoption du projet de code des personnes et de la famille.

Les récents plans, projets et programmes de développement sectoriels prennent en compte la dimension genre.

Les Rapports initiaux, premier et deuxième périodiques de la CEDEF élaborés et révisés en octobre 2007 démontrent la bonne volonté du gouvernement à respecter les engagements pris.

### **1-1. Au plan législatif et juridique:**

- La constitution de 1996 révisée en 2005 a fait une large ouverture, en son article 13 qui stipule que « les Tchadiens de deux sexes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Ils sont égaux devant la loi ». L'article 14 renchérit que « l'Etat assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race, de sexe. Il a le devoir de veiller à l'élimination de toutes les discriminations à l'égard de la femme et d'assurer sa protection dans tous les domaines de la vie privée et publique ». L'article 62 aliéna 2 reconnaît à la femme la candidature aux fonctions de Président de la République au même titre que l'homme.
- Le code électoral 2000 révisé en 2007 en son article 3 reconnaît aux Tchadiens de deux sexes âgés de 18 ans révolus le droit d'être électeurs.
- La loi 038/PR/96 portant code de travail en son article 8 interdit à tout employeur de prendre en considération le critère de sexe en ce qui concerne l'embauche, la formation professionnelle, l'avancement, la rémunération, l'octroi des avantages sociaux, la discipline ou la rupture du contrat.
- Un quota de 30 % est accordé aux femmes dans les concours d'admission dans les écoles d'instituteurs et à l'école des agents socio – sanitaires ;
- La loi 07/PR/ 2007 portant protection des personnes handicapées
- La loi 019/PR/2007 portant lutte contre le VIH/SIDA/IST et protection des droits des Personnes Vivant avec VIH/SIDA.

Les actions de plaidoyer et de sensibilisation sont poursuivies et se poursuivent par les organisations de la société civile (associations et réseaux de femmes, jeunes, journalistes, etc) pour :

- harmoniser les textes juridiques nationaux (codes pénal et civil datant de 1958 et de 1967) très vétustes ;
- pour l'adoption du Code des Personnes et de la Famille ;
- ratifier le protocole additionnel de la charte africaine de droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique.

### **1-2. Au niveau des instances de décisions :**

La nomination des femmes aux postes de responsabilité se fait de mieux en mieux mais elle reste encore timide. Des efforts méritent d'être fournis.

- 6 femmes dans le gouvernement ;
- 1 femme au HCC ;
- 3 femmes à la Cour Suprême ;
- 1 femme au Conseil Constitutionnel ;
- 6 femmes au Conseil économique et social ;
- 2 secrétaires générales de ministères ;
- 20 directrices générales de ministère
- 01 femme préfet ;
- 10 femmes députées ;
- 5 femmes maires ;
- 12 femmes au barreau des avocats.

### **1-3. Dans le domaine de l'éducation :**

Le taux brut de scolarisation des filles au primaire est passé de 32% en 2005 à 78,8% en 2007. Le taux brut de scolarisation au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire est passé 10,5 % en 2004 à 17,7 % en 2007, 2<sup>nd</sup> cycle est 4,2 % en 2004 à 9,9 % en 2007.

Les campagnes de sensibilisation et de plaidoyer sont organisées à différents niveaux et les réussites des filles sont valorisées à travers les bourses d'excellence. Il faut noter également la création des centres d'alphabétisation des femmes dans tous les arrondissements des communes et les centres sociaux.

Le programme d'appui du système éducatif soutenu par la Banque Mondiale qui prend en compte des objectifs spécifiques à la scolarisation des filles. La Cellule de la Promotion de la scolarisation de fille est transformée en une direction pour la Promotion de l'éducation des filles depuis 2007.

### **1-4. Dans le domaine de la santé :**

L'on note des avancées substantielles qui sont :

- L'adoption de la stratégie nationale de lutte contre les fistules en 2008 ;
- L'adoption de la stratégie nationale PTME et du plan d'action en 2007 avec 22 sites opérationnels ;
- Le taux de prévalence au VIH/SIDA est passé de 7,3% en 2005 à 3,3% en 2008 ;
- Le nombre de centre de dispensions des ARV est passé de 11 à 22 sur l'étendue du territoire ;
- La gratuité des soins obstétricaux d'urgence et la gratuité des ARV depuis 2006 ;
- La création d'un programme de lutte contre les fistules en 2008 et géré par le Ministère de la Santé Publique ;
- L'élaboration de la feuille de route de lutte contre la mortalité maternelle et infantile et celle de la lutte contre les MGF ;
- L'adoption de la politique nationale de santé en 2008 ;
- L'adoption de la politique nationale de lutte contre le VIH/SIDA ;
- L'accord d'un quota de 30% de place aux filles/femmes à l'ENASS.

### **1-5. La promotion économique et la lutte contre la pauvreté :**

L'accent est mis sur :

- le renforcement des capacités d'actions des femmes par l'encadrement,
- la formation professionnelle et appui-conseil (50 femmes commerçantes et 10 femmes entrepreneurs en 2008),
- le plaidoyer et

- l'octroi de crédit par le Ministère de Micro Finance créé en 2007 (42.185 personnes dont 90% de bénéficiaires sont des femmes). Plusieurs partenaires au développement ainsi que les ONG appuient ces actions.

Il importe aussi de signaler la ratification des accords CE/ACP révisée en 2006 garantissant la participation des femmes dans le commerce et l'économie.

#### **1-6. Les autres réalisations :**

- L'élaboration en 2007 du document valant rapport initial et rapports périodiques de la CEDEF ;
- La mise en place en 2006, du comité technique chargé de coordonner les activités du processus d'élaboration de la Politique Nationale Genre (PNG) ;
- La création du comité multisectoriel Genre appelé « Comité National chargé d'élaboration du Projet de Politique Nationale Genre par Arrêté du Premier Ministre en 2007 ;
- L'organisation des sessions de formation des partenaires d'exécution et planificateurs sur le concept genre, son appropriation comme outil d'analyse et de développement et la nécessité de son intégration dans les projets et programmes ;
- La prise en compte de la dimension genre dans le 2<sup>ème</sup> document de Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté révisé en 2008,
- La création d'un cadre de concertation et de réflexion des femmes commerçantes et chefs d'entreprises,
- La mise en œuvre du projet « autonomisation des femmes rurales » dans 32 centres de formations rurales et 04 cellules de coordination dans la zone septentrionale et méridionale du pays.

#### **1-7. Sur le plan budgétaire et de la prise en compte des sexospécificités et des préoccupations des femmes dans le budget de l'Etat :**

Le Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale et de la Famille est l'organe de coordination de toutes les actions de promotion de l'égalité, de l'équité de genre et de l'autonomisation des femmes.

Plusieurs pays africains ont adopté de budgets favorisant l'égalité des sexes en tant que stratégie permettant d'accélérer la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et un développement équitable en faveur des pauvres. Cependant le Tchad n'a pas traduit sa politique dans la pratique en ce qui concerne des allocations budgétaires au niveau national ou sectoriel pour les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme.

Les ressources financières, des donateurs internationaux, bilatéraux ou d'autres, sont ponctuelles et surviennent suite à des requêtes formulées dans le cadre des projets spécifiques ou pour des manifestations commémoratives. Les montants sont généralement minimes.

Il faut enfin souligné que la nomenclature actuelle du budget de l'Etat ne prévoit pas des lignes spécifiques pour le genre mais le document SNRP II de 2008 le prend en compte à travers un projet de création du fonds genre (FONGED).

#### **1-8. Les débats sur les sexospécificités et les préoccupations des femmes :**

Ces débats sont assez fréquents sur le plan national. L'on faut mentionner les manifestations commémoratives régulièrement célébrées telles que:

- la Journée Mondiale de la Femme Rurale ;
- la Journée Mondiale de la Population ;
- la Journée panafricaine de la femme ;
- la Campagne mondiale pour l'éducation.

Il convient de relever que ces dernières années la Journée Internationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre mobilise des ressources tant matérielles, humaines que financières.

Les séminaires, conférences et tables rondes (sur les droits successoraux des femmes et des enfants naturels, la loi sur la Santé de la Reproduction, le mariage précoce, les mutilations génitales féminines, l'insécurité dans les zones de conflits) organisés par les institutions oeuvrant en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes offrent des cadres de débats sur les préoccupations des femmes et la question de leur participation équitable.

Il faut également signaler la prise en compte des préoccupations spécifiques des femmes dans la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP) et la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance (SNBG).

### **1-9. Le partenariat :**

En ce qui concerne le partenariat, plusieurs partenariats sont établis tant avec les ONGs internationales et locales qu'avec les organisations de la société civile.

- ✓ Au niveau des Agences des Nations Unies et ONGs internationales, on peut citer : l'UNFPA, l'UNICEF, PNUD, FAO, PAM, OMS, FMI, BM, INTERMON-OXFAM, ACRA, ACORD, World-Vision Internationale, SWISSAID etc.
- ✓ Au niveau des ONGs nationales, l'on note la collaboration avec l'ASTBEF, le BELACD, le SECADEV, Lead Tchad, FAWE Tchad, TCHAD SOLAIRE, l'INADES-Formation TCHAD, CPPN, RESAP, GRAM-TC, EIRENE-TCHAD, ISLAMIC RELIEF WORLD etc.
- ✓ Au niveau des réseaux et associations de la société civile, on peut mentionner en priorité les organisations féminines aussi diversifiées (CELIAF, UAFAT...) ainsi que toutes les organisations à base communautaire sans oublier les organisations jeunes (FOJET, AJAC Tchad...).

### **1-10. Les femmes et les conflits armés :**

L'implication effective des femmes dans la gestion des conflits et la négociation de paix, demeure timide. En outre, il faut signaler la présence des femmes dans les structures telles que la Médiature Nationale (une femme), le CSAPR (coordination assurée par une femme) et les confessions religieuses (CJP, EEMET, UCCT, UCMT).

Le gouvernement en collaboration avec les partenaires de la société civile qui interviennent dans la promotion de la paix et la démocratie notamment le Comité de suivi et de l'Appel à la Paix et la Réconciliation (CSAPR), l'Organisation des Acteurs Non Etatiques du Tchad (OANET) sans oublier les organisations féminines (UFEP, AFUP, UAFAT, AFDCPT), œuvrent ensemble pour le rétablissement de la paix et de la sécurité nationale.

En 2007, une campagne de sensibilisation et des journées de prières pour la paix, financées par les plus hautes autorités du pays, ont été organisées dans tout le territoire national. Dans la même année, il est créé un comité national d'assistance aux personnes déplacées majoritairement constituées des femmes dans la zone des conflits. Un processus d'indemnisation des femmes victimes de viols lors de la guerre de février 2008 de N'djamena, est mis en place.

## **DEUXIEME PARTIE: Examen des domaines critiques et autres questions nouvelles**

### **2-1- Femmes et pauvreté**

Les mesures prises par le gouvernement pour renforcer celles évaluées lors de Beijing + 10 afin de favoriser l'autonomisation des femmes sont :

- la révision du Document de Stratégie Nationale et de Réduction de la pauvreté (DSNRP) en 2006 et adoptée en 2008 ;
- la stratégie nationale de micro finance qui met l'accent sur le renforcement des capacités d'action des femmes, la politique de formation et d'appui à l'entrepreneuriat féminin à travers le Fonds National d'Appui à la Formation Professionnelle (FONAP) et le Centre de Développement des entreprises et la Chambre de Commerce de l'Industrie, de l'Artisanat, des Mines et de l'Agriculture (CDE/CCIAMA) ;
- la présence des quelques femmes chefs d'Entreprises à la CCIAMA, le décret N° 1140/PR/PM/MCPT/07 du 08 Septembre 2007 portant institutionnalisation de la journée nationale de la femme commerçante et chef d'entreprise ;
- l'érection du secrétariat général chargé de micro finance en un ministère des micro finances et de lutte contre la pauvreté en 2009 ;
- Les actions de la solidarité Nationale.

Toutes ces mesures permettent aux femmes de mieux s'organiser dans le domaine du commerce surtout dans le secteur informel où elles sont plus nombreuses.

En milieu rural, la mise en œuvre du programme Genre du gouvernement appuyé par l'UNFPA contribue à l'amélioration du statut socioéconomique des femmes et des jeunes (le pouvoir économique des femmes est renforcé par le diffusion des modules de formations en techniques de gestion, de production, de management et l'octroi des micro-crédits).

Les obstacles et lacunes relatifs à ce domaine du programme de Beijing relevés lors de la 7<sup>ème</sup> conférence en 2004 demeurent encore. Il s'agit :

- du poids socio culturel et du taux élevé de l'analphabétisme des femmes,
- du faible accès aux technologies de transformation des produits agropastoraux locaux,
- de la méconnaissance des méfaits du changement climatique.

En termes de défis à relever, on peut citer :

- le renforcement de l'alphabétisation fonctionnelle et des capacités des femmes ;
- la promotion de l'entrepreneuriat féminin ;
- l'intensification de l'utilisation des TIC (ordinateur, Internet) ;
- l'accroissement de la présence des femmes aux instances de prises de décisions ;
- l'implication accrue des femmes dans la mise en œuvre et le suivi/évaluation de la SRNP2.

### **2-2. Education et formation des femmes**

Le secteur de l'éducation est parmi les secteurs prioritaires retenus par le gouvernement. Depuis quelques années, ce secteur est en chantier en ce qui concerne les réformes du système éducatif dans le pays. Sur la base de la stratégie nationale d'éducation et de formation en liaison avec l'emploi (EFE), adoptée en 1990, il existe aujourd'hui un ministère de l'éducation nationale avec un Secrétariat d'Etat chargé de l'enseignement de base et une

Direction de la Promotion de la Scolarisation de la fille. On y ajoute La Déclaration sur la gratuité de la scolarisation des filles. Le projet EVF/EMP à l'école développe des stratégies éducatives à travers l'élaboration des outils pédagogiques dont les contenus accordent une place de choix à l'approche genre. Les thèmes abordés sont entre autre la scolarisation des filles, la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes.

Toutes ces mesures permettent de rendre plus opérationnel le plan d'action national de l'Objectif du Millénaire pour le Développement « éducation pour tous d'ici 2015 ».

Des résultats satisfaisants sont à relever :

- le taux brut de scolarisation des filles au primaire est passé de 32% en 2005 à 78.8% en 2007 ;
- le taux brut de scolarisation au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire est passé 10.5% en 2004 à 17.7% en 2007, 2d cycle est 4.2% en 2004 à 9.9% en 2007.

Les campagnes de sensibilisation et de plaidoyer sont organisées à différents niveaux et les réussites des filles sont valorisées à travers les bourses d'excellence. Il faut noter également la création des centres d'alphabétisation des femmes dans tous les arrondissements, dans les chefs lieux des régions et les centres sociaux. Il existe aussi des cantines scolaires et la ration sèche dans certaines régions et la gratuité de la scolarisation des filles pour encourager leur maintien à l'école.

L'appui des ONG de développement aux communautés locales dans la création et la gestion des écoles communautaires, des centres d'alphabétisation et dans la prise en charge des enfants eux-mêmes, en particulier les filles (par exemple, parrainage World-Vision) ou encore l'appui de l'UNICEF pour le maintien des filles contribuent à la réalisation de l'égalité pour tous.

Le défi à relever consiste à :

- mettre en œuvre les reformes adoptées ;
- créer des cadres de concertation des partenaires d'appui à l'éducation la formation.

### **2-3. Femmes, Santé et VIH/SIDA**

L'adoption de la politique nationale de la santé en 1999 et révisée en 2007, montre la disponibilité du gouvernement à œuvrer pour l'accès aux services de santé de base de qualité à toute la population, ce en rapport avec les recommandations de la CIPD et de Beijing évaluée en 2004. Cette politique tire sa légitimité, sur le plan national, de la loi fondamentale de la République qui stipule dans son article 17 que « la personne est sacrée et inviolable. Tout individu a le droit à la vie, à l'intégrité de sa personne ». A cet effet, des avancées significatives ont été faites et méritent d'être relevées :

- l'existence de la loi 006/PR/02 portant Promotion de la Santé de Reproduction a permis la création d'une Direction de la Santé de la Reproduction et de la Vaccination. Elle a la mission de mettre en œuvre tous les projets qui concernent la santé sexuelle et SR des femmes, des filles et des jeunes dans le pays, sans discrimination aucune fondée sur l'âge, le sexe, la fortune, la religion, l'ethnie, la situation matrimoniale ou sur toute autre situation.
- L'adoption de la loi 019/PR/2007 portant lutte contre le VIH/SIDA et protection des Personnes Vivant avec le VIH/SIDA qui prend en compte les groupes des femmes et des hommes devenus vulnérables par la pandémie.
- L'adoption de la Stratégie Nationale de lutte contre les fistules en 2008 vient renforcer le programme du gouvernement sur les fistules appuyé par l' UNFPA
- La déclaration sur la gratuité des soins obstétricaux d'urgence y compris la prise en charge des complications liées aux avortements et la gratuité des ARV en 2007.

- La mise en œuvre des différents programmes (paludisme, PTME, hygiène des mains sales...)
- L'élaboration de la feuille de route nationale de lutte contre la mortalité maternelle et infantile.
- L'enseignement du module sur le Genre à la faculté des sciences de la santé.

Le respect des engagements pris par le gouvernement se traduit (le plus souvent) par la prise des textes qui servent de cadre de concertation et de décision pour ce qui concerne les problèmes liés à la santé de la population, particulièrement la femme et la lutte contre la pauvreté.

Les obstacles majeurs relèvent de la non application des textes de loi, de l'insuffisance des ressources humaines, de la disponibilité et la qualité de soins.

La réduction de la mortalité maternelle et infantile, la mise à disposition des moyens adéquats pour l'atteinte des OMD en matière de Santé d'ici 2015... constituent les défis à relever.

la mise en place du programme Fistules qui a donné lieu à l'élaboration et à l'adoption d'une Stratégie Nationale de lutte contre les fistules en 2008, assortie d'un projet de création d'un Centre de référence National pour accueillir les cas des fistules et leur prise en charge, la loi 019 sur les PPVIH/SIDA, la prise de conscience des hommes et des femmes pour le dépistage volontaire et pour l'utilisation des préservatifs sont des enseignements tirés qui contribuent à améliorer les conditions socio sanitaires des populations afin de réduire le taux de 1099 à moins de 1000 d'ici 2015.

#### **2-4. Violence à l'égard des femmes**

En ratifiant la CEDEF en 1995, le Tchad s'est engagé à proscrire toutes les formes de violences à l'égard des femmes. La constitution du Tchad révisée en 2005 reconnaît l'égalité des deux sexes. Dans ce contexte, plusieurs actions ont été menées jusqu'en 2003. D'autres efforts ont été fournis pour les renforcer. Il s'agit de:

- L'adoption de la loi 019/PR/2007 portant lutte contre le VIH/SIDA et protection des Personnes Vivant avec le VIH/SIDA.
- L'élaboration d'un code sur les violences basées sur le genre ;
- Le gouvernement en collaboration avec les partenaires (ONG internationales et les organisations de la société civile) organisent depuis 2006 de séries de formations, d'ateliers de réflexion et de fora sur les questions de genre et violences à l'égard de la femme ainsi que la commémoration de la journée du 25 novembre et des 16 jours d'activisme ;
- L'adoption de la Stratégie Nationale de lutte contre les fistules en 2008 soutenues par l'UNFPA ;
- Le démarrage en 2009 du processus d'élaboration de la feuille de route nationale de lutte contre les Mutilations Génitales Féminines par le Comité National du Comité Interafricain de lutte contre les pratiques néfastes à l'égard des femmes et des enfants (CONACIAF) ;
- Les séminaires, les campagnes de sensibilisation et plaidoyer auprès des leaders d'opinion continuent d'être organisés par ce comité sur les Mutilations Génitales Féminines (MGF) en collaboration avec le MASSNF et les autres partenaires ;
- L'existence d'un mécanisme reconnaissant le droit des usagers à l'assistance judiciaire et juridique ;
- Les services publics de communication ont institué des émissions radiodiffusées spécifiques aux personnes handicapées « la voix des personnes handicapées » ;
- L'existence d'une coordination des Associations des femmes handicapées du Tchad.

Les obstacles qui heurtent la réflexion sur les Violences Basées sur le Genre et la mise en œuvre des mesures sont :

- la non application des deux textes (loi 06 et 017) ;
- les pesanteurs socio culturelles ;
- l'instabilité politique ;
- l'insuffisance d'information, de sensibilisation, de structure d'appui conseil et de défense des droits de l'homme.

Aussi, les défis à relever sont :

- l'intensification du plaidoyer en faveur de la protection des intérêts des femmes ;
- la création des conditions favorables pour la protection de la jeune fille et de la femme en situation de vulnérabilité ;
- l'application effective des textes et instruments juridiques promoteurs des droits de la femme ;
- l'adoption du projet de code des personnes et de la famille ;
- le renforcement des dispositifs de maintien de la paix ;
- l'institutionnalisation de la Journée du 25 novembre, Journée Internationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre ;
- l'encouragement à la dénonciation des violences faites aux femmes ;
- la mise en place d'un centre national de droits de l'homme.

## **2-5. Femmes et conflits armés**

La persistance des conflits armés amène le gouvernement à prendre des mesures qui concernent les deux sexes en se basant sur l'article 13 et 14 de la loi fondamentale du pays. Pour cela, il agit en collaboration avec les partenaires de la société civile qui interviennent dans la promotion de la paix, de la démocratie notamment le Comité de suivi et de l'Appel à la Paix et la Réconciliation (**CSAPR**) et l'Organisation des Acteurs Non Etatiques du Tchad (**OANET**).

En 2007, une campagne de sensibilisation pour la paix, financée par les hautes autorités du pays, des marches et des journées de prières ont été organisées sur tout le territoire national.

Le Ministère de l'Action Sociale de la Solidarité Nationale et de la Famille préside depuis 2007 un Comité National chargé d'Assistance aux Personnes Déplacées (**CNCAPD**) dans la zone des conflits. Ces déplacés sont en majorité des femmes et des enfants.

Les journées commémoratives sont aussi des opportunités pour le ministère d'organiser des sensibilisations, des conférences, des formations et faire du plaidoyer sur les thèmes paix et citoyenneté au Tchad.

En outre, le ministère a mis en place un processus d'indemnisation des femmes victimes de viols lors des événements de février 2008.

En plus des préjugés hostiles à l'implication des femmes dans les résolutions des conflits armés et les négociations de paix on ajoute le taux élevé de l'analphabétisme (85%) des femmes et l'insuffisance d'information et de formation sur le leadership féminin. Tout ceci constitue des obstacles qui empêchent à la femme de participer de façon équitable au processus du rétablissement de la paix.

Les défis consistent à poursuivre le plaidoyer auprès des hommes et femmes pour accorder à la femme la place qui est la sienne et renforcer ses capacités de leadership.

## **2-6. Femmes et économie**

La loi 017/PR/2001 portant Statut Général des fonctionnaires de la Fonction Publique est toujours en vigueur. Ces dernières années beaucoup de réformes sont menées pour respecter les engagements du gouvernement pris sur le plan international et sous régional en matière de

formation et de l'emploi. Ainsi donc, cette loi donne la même chance aux deux sexes pour l'emploi et la rémunération. Au titre des efforts accomplis pour la valorisation du statut économique des femmes, on peut citer :

- la création d'un Centre de Développement des Entreprises/Chambre de Commerce de l'Industrie de l'Agriculture des Mine et de l'Artisanat (CDE/CCIA M) en 2006 ;
- l'institutionnalisation de la Journée Internationale de la Femme Commerçante et Chef d'Entreprise au Tchad en 2007 ;
- la création d'un ministère chargé de micro finance et de la lutte contre la pauvreté en 2009
- l'appui aux organisations féminines pour la transformation des produits locaux notamment les projets de développement des filières Karité et spiruline pilotés respectivement par le Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale et de la Famille et le Ministère de l'Agriculture. Ces deux projets sont financés par le PNUD et la FAO.

Toutes ces mesures évolutives mises en place sont des opportunités pour augmenter le pouvoir économique des femmes. Cependant, le taux d'analphabétisme des femmes, l'insuffisance d'information et de sensibilisation sur l'ouverture du commerce international, sous régional et national constituent des obstacles qui entravent l'équité et l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

Le renforcement des capacités techniques, matérielles et financières reste l'un des défis à relever pour atteindre l'OMD N°3.

## **2-7. Droits fondamentaux des femmes**

Les droits humains sont aussi les droits des femmes. Ils sont contenus dans la loi fondamentale de la République révisée en 2005.

En plus des réalisations rapportées lors de l'examen des plates formes de Dakar et de Beijing en 2004, le gouvernement continue de marquer sa volonté de promouvoir les droits humains.

L'on peut citer :

- la création d'un ministère des droits de l'homme en 2005 ;
- la rédaction des rapports initial et périodiques de la CEDEF ;
- l'élaboration du rapport de mise en œuvre de la convention contre la torture et autres peines et traitements inhumains et dégradants ;
- la création des cliniques et boutiques de consultation juridique.

### **2-7.1. Les obstacles majeurs dans ce domaine sont :**

- la faible vulgarisation et sensibilisation des textes sur les droits et libertés fondamentaux ;
- l'impunité ;
- la faible application des textes existants ;
- l'insuffisance de ratification des instruments internationaux ;
- la non adoption du projet de code des personnes et de la famille ;
- le déphasage des textes juridiques (code pénal, code civil...) ;
- l'absence d'une politique nationale Genre ;
- la prédominance du droit non légiféré.

### **2-7.2. Les défis à relever sont :**

- l'adoption du projet de code des personnes et de la famille ;
- la vulgarisation des textes existants ;

- l'information et l'orientation des femmes vers les structures d'appui-conseil juridique et judiciaire;
- la traduction en langues locales de la CEDEF ;
- le renforcement de la promotion et la défense des droits fondamentaux de la femme à travers les formations et sensibilisations tant par le gouvernement que par la société civile.

L'une des leçons tirées est que le partenariat tripartite (gouvernement, agences des NU, société civile) est dynamique.

## **2-8. Femmes et medias**

La nomination des femmes aux postes de responsabilité dans les medias publics (une directrice à la section radio de l'ONRTV en 2008 et une vice présidente au HCC en 2009), la tenue des Etats Généraux des Professionnels de la Communication (mai 2009) sont des dispositions qui permettent de dire que des progrès sont faits pour la promotion de la femme à travers les médias.

Aussi, le Ministère de la Communication et le Haut Conseil de Communication organisent en collaboration avec les partenaires, des ateliers de formation en impliquant les femmes professionnelles des médias.

Les institutions nationales responsabilisent de mieux en mieux les femmes dans les postes chargés de la communication.

Les représentations diplomatiques accréditées au Tchad, apportent un appui financier et logistique aux femmes pour la création des organes de presse privés (journal hebdomadaire « l'Observateur » et les radios Dja FM et Brakoss).

Ces efforts complètent ceux déjà accomplis antérieurement à l'évaluation du programme de Béijing en 2004. Des obstacles subsistent encore.

## **2-9. Femmes et environnement**

Les projets gouvernementaux sur la gestion des ressources naturelles de 2005, la loi 014 de 2008 et la politique nationale environnementale, consacrent le renforcement des capacités de 60% des femmes tchadiennes notamment dans le domaine de :

- nouvelles technologies, des énergies renouvelables ;
- la formation en techniques de production et de fabrication des foyers améliorés, de gestion de l'eau, des sols, de l'élevage et de pisciculture ;
- programme intégré de développement rural permet, depuis son élaboration, aux femmes exploitantes agricoles, de mener d'importantes activités en faveur de la sécurité alimentaire et de leur propre autonomisation ;

Le Tchad est un pays sahélien dont le choc du changement climatique tel que l'avancée du désert, la dégradation de l'écosystème et la canicule (45 à 52 degré Celsius) amène le gouvernement à prendre des mesures quelquefois drastiques pour atténuer ce problème.

A cet effet, le MASSNF chargé de la mise en œuvre de son programme social a placé la Semaine de la Femme Tchadienne 2009 sous le thème « famille et éducation pour une gestion rationnelle de l'environnement ». A cette occasion, les questions de l'atténuation, de la prévention des effets du changement climatique, de la préservation de l'environnement ont été débattues.

Une formation sur les types de foyers améliorés (9 types pour le moment) a été réalisée à l'attention des participantes venues des 22 régions que compte le pays pour ces festivités.

L'un des obstacles qui freine la mise en œuvre des dispositions prises aussi bien par le gouvernement que par les partenaires au développement reste toujours la méconnaissance des textes sur le foncier.

Le défi à relever est relatif aux mesures de protection sociale devant réduire l'impact du changement climatique et des crises alimentaire et énergétique sur la femme.

Enseignement tiré : on peut citer la prise de conscience des hommes et des femmes sur l'importance de la protection de l'environnement à travers les dernières mesures de reboisement et celles prohibitives de coupe de bois dans le pays.

## **2-10. La petite fille**

Des campagnes de sensibilisation contre les stéréotypes et pour la socialisation auprès des leaders d'opinions et de la population d'une manière générale, la gratuité de la scolarisation des enfants de 6- 11 ans et la création de la direction de la promotion de la scolarisation de la fille sont des mesures prises pour éliminer les inégalités, valoriser, augmenter le taux de la scolarisation et maintenir la petite fille à l'école.

Le PARSET (programme d'appui à la réforme du système éducatif au Tchad) 2005-2010 met l'accent sur l'annulation des stéréotypes liés au genre qui défavorisent la fille par l'adoption et la mise en œuvre des modules de formation des enseignants en 2008.

On note une prise de conscience dans certaines communautés se traduisant par la scolarisation systématique de tous les enfants.

L'Education à la Vie Familiale (EVF) dispensé dans les écoles, depuis 2003 se poursuit avec le programme 2006- 2011 de l'UNFPA.

Malgré cette prise de conscience de la population sur l'importance de traiter à égalité les enfants (filles, garçons), des obstacles persistent.

Les défis sont:

- l'adoption et la vulgarisation du projet de code des personnes et de la famille et de la Politique Nationale Genre ;
- l'application de la CDE
- l'appropriation du concept genre par la population ;
- la sensibilisation pour un changement de mentalité.

Force est de constater que le rôle de plus en plus grand joué par les femmes dans les familles et la communauté oblige la société à changer sa perception de la femme et de la petite fille, même si l'envie de conserver les privilèges et les avantages de leur statut pousse certains hommes à faire preuve quelquefois de mauvaise foi.

### **TROISIEME PARTIE : Les mécanismes nationaux existants**

Le gouvernement tchadien a créé divers mécanismes institutionnels à divers niveaux voire certains au plus haut niveau visant à intégrer la question de l'égalité, de l'équité et de l'autonomisation de la femme dans la formulation de politiques, de projets, et de programmes et à se faire les défenseurs de telles politiques. Il est également responsable de faciliter, de coordonner et assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques nationales sur les questions d'égalité de sexes ainsi que les instruments régionaux et internationaux cherchant à promouvoir cette égalité.

#### **3-1. Les institutions publiques**

- L'érection de la Direction de la Promotion de la Femme en Direction de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de Genre (DPFIG) en 2006, laquelle direction est logée au Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale et de la Famille. Elle a pour mandat de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de promotion socioéconomique, juridique de la femme, de l'égalité, de l'équité de genre et de l'Autonomisation de la Femme, et promouvoir l'intégration des questions de genre dans les politiques et stratégies de développement et assurer le suivi et la coordination du côté gouvernement ;
- Le lancement du processus d'élaboration de la Politique Nationale Genre (**PNG**) en mettant en place d'un comité technique chargé de coordonner les activités du dit processus (CTC) en 2006 ;
- Le Comité Multisectoriel Genre appelé « Comité National chargé d'élaboration du Projet de Politique Nationale Genre » sous la tutelle du MASSNF est mis en place par Arrêté ministériel le 13 novembre 2007. Composé d'une soixantaine de membres, dont trente et un (31) agents des différents ministères, onze (11) représentants de la société civile ; est assisté de sept (7) représentants des organisations internationales telles que : UNFPA, PNUD, UNICEF, PAM, OXFAM, COOPERATION SUISSE, SAC et d'une équipe technique de 10 personnes (agents de la DPFIG et personnel du Projet). Il a pour tâches entre autres de :
  - collecter les données, faire des études et enquêtes relatives à leur secteur et les mettre à la disposition du comité de coordination,
  - aider à faire un état de lieux de l'intégration de l'approche genre dans les politiques, plans et programmes de leurs secteurs respectifs,
  - contribuer à l'identification des domaines prioritaires, les objectifs, les stratégies à mettre en place ;
  - participer aux ateliers de sensibilisation, de renforcement des capacités, de formulation et de validation de la Politique Nationale Genre ;
  - restituer les résultats des activités menées par le Comité National aux hauts cadres de leur Ministère/Institution.

Sur financement du PNUD, deux projets sont exécutés par le MASSNF sous la coordination de la DFIG. Il s'agit de :

- le projet droits de l'homme « assistance aux filles et femmes victimes d'abus sexuel, de viol et de conflits armés » (2007) ;
  - le projet de développement de la filière Karité depuis 2005.
- Au niveau du Ministère de l'Education Nationale, la Direction de la Promotion de l'Education des Filles est créée par Décret N° 414/PR/PM/MEN/2007 du 17/05/07 dont les attributions sont :
    - la dissémination des principales orientations stratégiques et plans d'actions visant l'amélioration et l'accélération de l'éducation et du maintien des filles à l'école ;
    - l'appui et la conduite des études et/ou expériences en matière d'éducation des filles ;
    - l'organisation et l'animation des activités d'information, de sensibilisation, et de plaider en faveur de la promotion de l'éducation des filles ;
    - l'appui à la réalisation des activités entreprises à l'initiative de différents acteurs ou sous l'impulsion des partenaires techniques en matière d'éducation des filles ;
    - la tenue à jour d'une banque de données relatives à l'éducation des filles au Tchad ;
    - l'assistance technique aux services techniques, aux acteurs et aux partenaires socio-éducatifs locaux, nationaux et internationaux dans le cadre de la mise en œuvre et de l'évaluation des programmes et actions entreprises à leur initiative.
  - Au niveau de la santé, l'on note :
    - La création de la direction de la santé de reproduction et de la vaccination ;
    - L'adoption de la stratégie nationale de lutte contre les fistules ;
    - La gratuité des soins obstétricaux d'urgence et la gratuité des ARV ;
    - L'élaboration de la feuille de route contre la mortalité maternelle et infantile et celle de la lutte contre les MGF.
  - La création du Ministère chargé des Droits de l'Homme qui, dans son organigramme a une Direction des Droits des Personnes Vulnérables créée le 17/04/08 qui est placée sous l'autorité du Secrétariat Général dudit ministère. Cette direction est chargée de :
    - participer à l'élaboration des stratégies relatives à la protection et à la promotion des Droits de la Femme ;
    - participer à la mise en œuvre des mesures gouvernementales tendant à la protection des Droits de la femme ;
    - suivre et mettre en œuvre des textes nationaux et internationaux protégeant la femme ;
    - en collaboration avec les Ministères chargés des Affaires sociales et de la Justice assurer la protection juridique de l'enfant ;
    - proposer les projets des textes nationaux pour la protection des enfants, des femmes victimes des violences d'abus sexuels, de l'exploitation et de discrimination avec les départements concernés ;
    - Assurer le suivi des de l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'enfant et de la femme.
  - La création du Ministère de Micro finance a permis de mettre en place un Comité d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire en 2006 qui appuie les groupements féminins dans la zone péri urbaine de N'djamena et ceux des provinces en octroyant des crédits allant de 100.000 à 1.000.000 de francs CFA. Il existe également une direction de développement du mouvement associatif qui assure l'encadrement des associations particulièrement féminines.

- Après l'adoption de la 2<sup>ème</sup> Stratégie Nationale de Croissance et de Réduction de Pauvreté en 2008, un Comité de suivi de la SNRP2 créé en 2006 et dont le pilotage est confié à la CELIAF est chargé du suivi de la mise en œuvre de la SNRP2.
- Au Ministère de l'Agriculture, il existe une division de la promotion de la Femme Rurale dirigée par une femme. Un projet dénommé « projet autonomisation de la Femme Rurale » financé par l'UNFPA dans le cadre de son 5<sup>ème</sup> programme 2006-2011 est mis en œuvre par la Direction de l'Enseignement Agricole, des Formations et de la Promotion Rurale. Les activités retenues consistent à :
  - renforcer les actions de lutte contre les violences basées sur le genre, particulièrement des mutilations génitales féminines/excision :
  - renforcer les actions de sensibilisation et de plaidoyer en faveur de la scolarisation des filles au niveau primaire et de l'alphabétisation des femmes ;
  - intensifier le plaidoyer en faveur de l'accès des femmes aux ressources et processus de prise de décision ;
  - renforcer les activités génératrices de revenus afin de promouvoir l'autonomisation des femmes, spécialement en milieu rural.

L'UNFPA a mis en place depuis 2006, les projets CHD5 G102 « Egalité et Equité de Genre » et G104 « Autonomisation de la femme rurale » financé annuellement à hauteur de 400.000 \$ et cogérés par le MASSNF et le MA. A travers ces projets, les deux Ministères ont réalisé des activités de renforcement des capacités (dans le domaine de sensibilisation, de plaidoyer, de recherche, de suivi, de formation pour la lutte contre les VBG...) des agents de l'Etat et partenaires de la société civile (membres des comités et autres acteurs de développement impliqués) afin de bien assumer les tâches qui leur sont confiées pour la promotion de l'égalité et d'intégration de genre dans leur secteur.

En ce qui concerne le suivi, l'on trouvera que dans chaque institution gouvernementale, des services de suivi et d'évaluation sont mis en place avec des ressources humaines qualifiées, mais les moyens matériels et financiers indispensables font défaut. Ainsi, des outils de suivi et d'évaluation élaborés et adoptés restent non appliqués alors que les besoins des données simples et/ou ventilées par sexe pour le calcul des indicateurs sont croissants et pressants. Des projets et des programmes se réalisent difficilement.

### **III/2. Les Institutions internationales**

Il importe de citer Intermon–Oxfam, SWISSAID, le Secours islamique mondial, la Coopération Suisse, etc. qui donnent un appui technique et financier pour mener des activités de défense, de protection, de promotion des libertés fondamentales, des droits humains et particulièrement ceux des femmes et aussi pour mener des activités génératrices de revenus.

### **III/3. Les Organisations de la Société Civile**

Les réseaux nationaux tels que Réseau des Femmes Ministres et Parlementaires du Tchad (REFEMPT) , Cellule de Liaison et d'Information des Associations féminines (CELIAF), Union des Femmes Arabophones du Tchad (UAFAT), Réseau des Parlementaires en Population et Développement (RPPD) , et autres ONGs de la Société Civile (ADH, Organisations basées sur la Foi et autres associations) ont mis en place, ces dernières années, des plans d'actions qui contribuent à la réalisation de l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation de la femme (sensibilisation, plaidoyer, formation, éducation, information lobbying) et des autres mécanismes tels les cliniques juridiques et centre d'écoute pour des personnes victimes des violences, particulièrement des femmes.

## **QUATRIEME PARTIE : Défis et contraintes restants et initiatives futures**

Malgré les efforts accomplis dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, les gains normatifs ne se traduisent pas encore pleinement dans l'amélioration des conditions de vie des femmes. Des écarts importants entre les politiques et la pratique existent encore.

L'objectif présent est d'examiner les principales contraintes et défis. Aussi des recommandations sont faites en vue de renforcer tous les efforts du gouvernement et des partenaires de manière intégrée pour la réalisation effective de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

### **IV/1. Les Défis**

Les défis majeurs à relever sont :

- l'accroissement de la représentativité des femmes dans les sphères de prise de décision à tous les niveaux ;
- l'adoption du projet de code de personnes et de la famille ;
- l'adoption du projet de loi sur le quota à accorder aux femmes dans les instances de prises de décision ;
- l'application effective des recommandations issues des textes, conférences et colloques sur les femmes ;
- l'accroissement de l'accès des femmes aux ressources productives par l'intégration dans le code foncier des dispositions relatives à l'accès des femmes à la terre et aux autres ressources naturelles;
- l'implication des femmes dans la gestion et la protection des ressources naturelles.

### **IV/2. Les Contraintes**

Les principales contraintes qui entravent le bon fonctionnement du mécanisme national sont :

- la faible représentation des femmes dans les sphères de prises de décision à tous les niveaux ;
- la non adoption du projet de loi sur le quota de 30% à accorder aux femmes dans les instances de prise de décision ;
- la non adoption du projet de code des personnes et de la famille ;
- la mauvaise perception du concept/approche genre et l'insuffisance de volonté des instances de prise de décisions qui se traduit par la non prise en compte réelle des questions de genre dans le budget national ;
- l'instabilité politique, la persistance de l'analphabétisme des femmes (85%), la pauvreté économique des femmes et la faiblesse dans la mobilisation des ressources pour un réel démarrage des activités planifiées ;
- la persistance de pratiques culturelles traditionnelles qui empêchent les progrès en vue d'une parité dans l'éducation, la santé, l'emploi, la santé de reproduction, la lutte contre le VIH/SIDA, le bien-être familial, la propriété, notamment foncière ;
- l'insuffisance des ressources matérielles et financières disponibles. Pour les budgets alloués aux Ministères prioritaires, le Ministère de l'Action Sociale et de la Famille en

- tant qu'institution chargée de la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes est malheureusement défavorisé par rapports aux autres secteurs ;
- la violation des droits fondamentaux des femmes ;
  - la mauvaise et non application des lois relatives aux femmes : des lois et autres textes en faveur de l'égalité des sexes existent, mais leur mauvaise application occasionne la persistance des inégalités et les violences à l'égard des femmes ;
  - la ratification insuffisante des instruments de promotion de l'égalité des sexes : les textes et instruments internationaux en la matière ne sont pas tous ratifiés,
  - l'inadaptation des textes juridiques nationaux : les textes datent des années 50 et ne sont pas adaptés au contexte actuel. Dans les tribunaux, il arrive qu'on applique à la fois le droit coutumier et le droit moderne ;
  - l'inopérationnalisation des mécanismes institutionnels par insuffisance des moyens matériels et mauvaise gestion du personnel compétent ;
  - le rôle limité des médias en raison de leur timide implication dans le processus de la promotion de l'égalité des genres ;
  - le manque et/ou la faible utilisation de données fiables ventilées par sexe ;
  - l'inadéquation du mécanisme de suivi et d'évaluation.

#### **IV/3. Les Recommandations**

Au vu des défis et contraintes ci haut relevés, quelques recommandations méritent d'être formulées :

- appliquer les textes nationaux et internationaux ;
- harmoniser le dispositif national avec les textes internationaux ratifiés ;
- renforcer les mécanismes nationaux de parité ;
- améliorer la coordination des mécanismes et activités relatifs à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- améliorer les recherches et les collectes des données statistiques sexuées ;
- accélérer la ratification et l'adoption des textes et instruments de promotion de l'égalité des sexes restants ;
- renforcer la documentation et la diffusion d'informations sur la promotion de l'égalité et l'autonomisation des femmes.

## **BIBLIOGRAPHIE**

1. Constitution du Tchad révisée de 2005 ;
2. Ministère l'Economie et du Plan : Principaux indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la Politique nationale de population 2008, DSCNRP, rapport de suivi des OMD 2008;
3. Politique Nationale de la Santé révisée (2007)
4. Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale et de la Famille : rapport d'évaluation nationale Beijing + 10, 2004;
5. Rapport du Tchad pour la revue des 15 années et évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la CIPD 2008;
6. MOUGUELTA Nicole : Rapport national du Suivi/Evaluation du plan d'action Africain pour la mise en œuvre des plates-formes de Dakar et de Beijing 1994;
7. Rapport du séminaire atelier de restitution du symposium de Libreville à N'Djaména 2008 ;
8. Rapport initial, et périodique de la CEDEF évalués, en 2007 ;
9. La loi 019/07portant la promotion de la Santé de Reproduction, la loi portant protection des personnes Vivant avec le VIH/SIDA et de la lutte contre le VIH/SIDA ;
10. la Politique Nationale de la Santé 2008- 2011;
11. Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques: loi n°14/PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement ;
12. Rapport du Tchad sur les violences basées sur les Genres ;
13. Rapport Beijing +10 : Résultats et Perspectives, Addis Ababa (Ethiopie, 2004);
14. Rapport annuel du programme GENRE : « égalité et équité de Genre et autonomisation de la femme rurale »,2007;
15. Rapport national sur les OMD(2007) ;
16. Rapport de l'enquête nationale de séroprévalence du VIH/SIDA au Tchad réalisée en 2005 par l'INSSD;
17. Cadre stratégique national de lutte contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles (2007-2011) ;